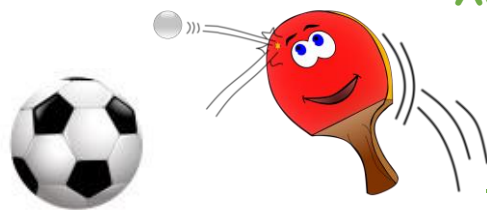


ASSOCIATION SPORTIVE Du collège Jules Ferry

FICHE D'INSCRIPTION



A COMPLETER ET A RENDRE AUX PROFESSEURS EPS

Nom et prénom :

Classe :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) Mme, M.....

demeurant à.....

autorise l'enfant.....né(e) le à participer aux activités de l'association sportive du collège Jules Ferry.

Les activités proposées et les jours de présence pour les entraînements :

(Cocher les cases de participation à l'AS)

Activités	Professeurs	Créneaux horaires				
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Basket-Ball	Mme Grondin	12h05-13h00				
Hand-Ball	M. Accault		SA : 12h15-13h45		SB : 12h15-13h45	12h15-13h45
Foot-Ball	M. Barisone M. Telaa	12h05-13h00	12h05-13h00	Compétition	12h05-13h00	
Tennis de Table	Mme Grondin		12h05-13h00		12h05-13h00	

Attention : les jours de présence doivent être respectés par le licencié.

Pour les compétitions :

L'élève s'engage à participer à **au moins une compétition** le mercredi après-midi.

Le calendrier (date et horaire) vous seront communiqués ultérieurement.

J'autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer, en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale si nécessaire.

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

M, Mme..... Tel : __ / __ / __ / __

M, Mme Tel : __ / __ / __ / __

Fait à Marseille, le

Signature :

INFORMATIONS A CONSERVER PAR LES PARENTS

Le collège offre la possibilité à tous les élèves de pratiquer plusieurs activités sportives. Une pratique conviviale, pour tous les niveaux et toutes les motivations.

L'inscription coûte 25 €

L'élève s'engage à venir à toutes les séances d'entraînement (ou prévenir le professeur via le carnet de correspondance, s'il ne peut pas y assister)

Les activités et les entraînements

- Basket-Ball le lundi de 12h05 à 13h
- Handball le mardi (SA), le jeudi (SB et tous les vendredis de 12h15 à 13h45
- Football le mercredi de 12h05 à 13h
- Tennis de Table le mardi et le jeudi de 12h05 à 13h

Les compétitions : (13h -17h en fonction des lieux des compétitions)

Elles se déroulent le mercredi après-midi. Les élèves sont emmenés sur les lieux des compétitions en présence des professeurs d'EPS. (Voir le calendrier pour les dates). Prévoir un pique-nique.

Les élèves seront ramenés au collège (sauf autorisation spéciale des parents spécifiés sur les convocations).

PIECES A FOURNIR : (toute inscription doit avoir un dossier complet)

- l'autorisation parentale dûment complétée
- la cotisation de 25 euros soit : 1 chèque de 25 €, établi à l'ordre de l'Association Sportive du Collège Jules Ferry ou en espèce ou par la carte « collégien de Provence »

ASSURANCE :

L'association sportive a souscrit un contrat d'assurance collectif auprès de la Maif.

Droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animées de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de :

- la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié.
- la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation des dites images.
- la reproduction, le représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié.

La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prose de licence.

Le Président de l'AS et l'équipe EPS du collège J.Ferry